



Paris, le 28/03/2022

Lettre aux porteurs de FCP « DNCA ACTIONS EURO PME »

Objet : intégration des précisions sur la prise en compte des critères extra-financiers (modification non soumise à l'agrément de l'AMF)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts (« R : FR0011891506 » / « F : FR0013017902 » / « N : FR0013311289 ») du fonds commun de placement de droit français (ci-après le « FCP ») DNCA ACTIONS EURO PME géré par la société de gestion DNCA FINANCE et nous vous remercions de votre fidélité.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion DNCA FINANCE a décidé de procéder à des modifications du FCP en intégrant des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) au sein de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement, parmi lesquels les enjeux relatifs à la responsabilité d'entreprise, comme un élément central de la gestion du FCP conformément à la doctrine publiée de l'AMF¹.

L'ajustement de la prise en compte de critères extra-financiers n'a pas d'impacts sur la méthode de sélection des instruments financiers mises en œuvre et n'entraîne pas de modification du niveau de l'échelle de risque ni du profil de rendement/risque du FCP.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'intégration de la dimension ESG ne nécessite pas d'agrément de la part de l'Autorité des Marchés Financiers. Ces ajustements, initiés dans l'optique de l'obtention du label français ISR, s'effectueront de manière automatique sans intervention de votre part et seront effectifs à partir du 11 avril 2022.

¹ Position -Recommandation AMF- DOC-2020-03 : Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : NON

Augmentation du profil de rendement/risque : NON

Augmentation des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Peu significatif²



Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Régime Juridique et politique d'investissement	Avant	Après
Objectif de gestion	L'objectif de gestion de l'OPCVM consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent) permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.	L'objectif de gestion de l'OPCVM consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent) <u>tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables</u> , permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Non	Oui

² Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à un ou plusieurs typologies de risques.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Si vous ne souhaitez pas participer à ces opérations, vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCP DNCA ACTIONS EURO PME à tout moment.

Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur ces opérations, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel. En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur du FCP joint en annexe.

Nous vous invitons à prendre contact régulièrement avec votre conseiller habituel sur vos placements.

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et du prospectus disponible gratuitement sur simple demande auprès de DNCA Finance, 19 Place Vendôme 75001 PARIS – Tel. : +33 1 58 62 55 00.

Nous vous remercions pour votre fidélité et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

DNCA FINANCE